



Marchés nocturnes 2^{ème} édition

www.pignan.fr



4

Des travaux
d'aménagement
du pluvial

10

Un atelier diététique
et bien-être

21

Le patrimoine
à l'honneur

SOMMAIRE



Plantation d'oliviers route de St-Georges d'Orques



Directeur de publication :
Michelle Cassar,
Maire de Pignan

Rédaction : Marie Tobal
communication@pignan.fr

Conception / réalisation :
Marie Tobal, Isabelle Bardin,
Sylvie Cinçon, Danièle Duboucher,
Denis Galinier, Véronique Gimenez,
Thierry Quilès, Fabienne Thalamas

Impression : AVL Diffusion

Crédits photos :
Mairie de Pignan

www.pignan.fr

- 03** Edito
- 04** Travaux et urbanisme
- 08** Spécial inondations
- 10** Solidarité
- 12** Jeunesse et éducation
- 14** Vie citoyenne
- Lettre de la ZAC**
- 18** Sécurité et environnement
- 20** Culture et patrimoine
- 22** Vie des associations
- 26** Démocratie municipale
- 28** Agenda

Édito



Chères Pignanaises,
chers Pignanais,

Faire toujours plus avec des moyens constants est une obligation pour beaucoup de communes.

Malgré le contexte difficile, nous continuons les **travaux de lutte contre les inondations** qui permettent la mise en

sécurité des pignanais et de leurs biens.

Après la route de Saussan, les travaux ont repris dans la rue Jeanne d'Arc et se poursuivront les années suivantes dans la rue de l'Eglise, la rue de la Gare, la rue de l'Enclos, la rue de la cité et la partie de l'avenue du Général Grollier comprise entre la rue de l'Enclos et la rue de l'Eglise.

Dans le même temps, les **travaux de voirie, d'entretien et de mise aux normes des bâtiments communaux** vont se poursuivre.

Un intérêt tout particulier est aussi porté à notre **environnement et notre cadre de vie**. Le **fleurissement de notre entrée de ville**, route de Saussan, a été très apprécié de nos concitoyens et nous continuerons par la **mise en place d'une signalétique** visant à faciliter les déplacements vers les bâtiments publics et les commerces dans notre village.

Ce bulletin municipal vous apportera également une large information sur le **tissu associatif local qui est primordial pour le dynamisme de Pignans**.

Au-delà des animations organisées qui rythment la vie de notre village, c'est également un formidable moteur de lien social.

Dès la rentrée de septembre, nos associations pourront bénéficier des nouvelles salles du **centre multi-activités Angel Pérez**.

Dans un contexte de crise économique et sociale qui perdure, il nous faut plus que jamais être **solidaires, rassemblés, mobilisés** pour mettre plus d'humain dans nos choix et nos décisions. Seuls l'action et les rassemblements les plus larges permettront à celles et ceux qui souffrent de cette situation, et ils sont nombreux, de modifier les orientations qui imposent toujours aux mêmes l'austérité, les sacrifices et les difficultés.

C'est pourquoi, encore une fois, **les taux des taxes communales resteront à leur niveau de 2008**. Il est fort dommage que l'opposition municipale et quelques dissidents n'aient pas siégé au conseil municipal du 6 avril pour voter le budget 2013. Ce budget découle directement de cette volonté de la majorité municipale de ne pas augmenter les recettes fiscales tout en maintenant l'effort d'investissement dans la restructuration et la rénovation de nos équipements et le développement de notre village.

Chaleureusement

Votre Maire,

Michelle CASSAR
Port. 06.15.73.34.45
e-mail : mcassar@pignans.fr

Travaux et urbanisme

Des travaux indispensables

Place du 11 novembre, la pelleuse entreprend de creuser la chaussée pour y introduire les nouvelles buses



Dans le cadre des travaux de lutte contre les inondations, le premier coup de pelle a été donné début juin dans la partie haute de la route de Saussan.

Les travaux se poursuivent donc rue Jeanne d'Arc et place du 11 novembre pour une durée de six mois environ.

Cette première phase consiste à reprendre tous les réseaux d'assainissement, eau potable et pluvial. Un chantier dont la maîtrise d'œuvre est confiée au groupement Eiffage, Scam et Solive.

Ces travaux engendreront des contraintes mais la municipalité met tout en œuvre

pour minimiser la gêne occasionnée. Ils s'adapteront également à l'organisation des manifestations prévues notamment au cours de l'été.

Pendant les travaux, tous les commerces du cœur de ville vous accueillent.

En effet, les accès aux commerces vont être modifiés pendant quelques semaines. Cependant, près de 100 places de stationnement sont à proximité des commerces (parking du Bicentenaire, parking du Peyrou, place Verdier et parking du Castel).

Une nouvelle signalétique d'intérêt local

Dès le mois de septembre, la commune va procéder au déploiement dans le village d'une signalisation visant à faciliter l'accès aux services et équipements d'intérêt local, utiles aux personnes en déplacement.

Cette signalétique va concerner les bâtiments publics et les commerces. Elle sera autofinancée par la commune.



Maquette non contractuelle
de la nouvelle signalétique d'intérêt local

Campagne de fauchage et débroussaillage

La sécurité est le principal objectif de l'entretien des bas-côtés des routes. Il s'agit d'assurer une bonne visibilité aux automobilistes.

Ces opérations visent également à maintenir la qualité paysagère et la biodiversité.

Le fauchage et le débroussaillage s'effectuent le plus tard possible dans la saison, au mois de juin le plus souvent, tant pour préserver la faune en période de reproduction que pour éviter une repousse trop rapide.

Le fauchage a donc été réalisé aux abords et entrées de la commune ainsi que sur les accotements de la départementale.

Depuis 4 années, le débroussaillage est effectué au nord de la commune principalement sur les chemins communaux du Salinié,



Mas Daulet, Mas Renard et les Gardies. Il permet à la fois de faciliter la circulation des véhicules de secours en cas d'incendie et freiner la progression du feu vers les habitations.

Il est nécessaire de débroussailler cinq mètres de chaque côté des chemins.

L'impasse des genêts fait peau neuve



Au fil du temps, l'impasse des genêts a vu fleurir de nouvelles habitations au point qu'il était nécessaire de créer une véritable chaussée bitumée en lieu et place du tout-venant qui faisait office de voirie.

Les habitants de cette impasse bénéficient donc aujourd'hui d'une nouvelle voirie et d'un éclairage public.

Travaux et urbanisme

Restauration des murs en pierres sèches



Dans le cadre de la restauration des oliveraies au nord de la commune, un chantier de pierres sèches vient d'être achevé, chemin des rompudes, afin de restaurer les murets.

Ce projet municipal s'inscrit dans la réhabilitation de son patrimoine agricole au travers de la remise en culture oléicole des parcelles abandonnées depuis des décennies.

Ce projet se déroule sous la houlette d'Alain Mathieu, restaurateur.

Une quinzaine de stagiaires du CFPPA (formation adulte) du lycée agricole de Montpellier sont venus prêter main forte pour la reconstruction de ces murets dans le cadre d'une formation pierres sèches.

En moyenne, deux à trois stages par an sont organisés par le lycée agricole.

Cette année, 30 mètres de mur ont pu ainsi être réalisés. Ce sont des murs bas, sans artifice dont les pierres sont superposées sans un liant.

Pour rappel, en mai 2012, Alain Mathieu et l'association «Pierre d'iris» ont restauré une capitelle dans la garrigue Pignanaise (photo ci-contre).

Ce chantier avait été primé par Maisons paysannes de France et la fondation du patrimoine, un prix national qui honore la transmission d'un savoir.



Capitelle de calcaire

La réglementation concernant les piscines

Les piscines enterrées sont soumises à autorisation d'urbanisme.

Le respect de la réglementation en vigueur

Le PLU en vigueur sur la commune de Pignan réglemente les implantations, l'emprise au sol des constructions et les marges de recul imposé par rapport aux limites séparatives.

Avant tout projet, il est ainsi conseillé de contacter le service de l'urbanisme pour connaître les règles en vigueur.

Les autorisations à obtenir

Avant toute réalisation, il est obligatoire de déposer un dossier d'autorisation d'urbanisme.

Une déclaration préalable est exigée pour toute piscine, non couverte ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur inférieure à 1m80 à partir du terrain naturel, et dont le bassin a une superficie supérieure ou égale à 10m² et inférieure ou égale à 100m².

Un permis de construire est obligatoire pour les piscines couvertes, dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur supérieure à 1m80, ou pour les piscines dont le bassin est supérieur à 100m².

A ne pas oublier, lors du dépôt d'autorisation d'urbanisme, il est nécessaire de préciser dans la demande, la construction d'un abri de jardin s'il est prévu.

N'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la ville de Pignan qui est ouvert tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h. Vous aurez toutes les informations nécessaires.

Le PLU en vigueur limite l'emprise au sol des constructions et installations, les piscines font parties des installations engendrant une augmentation de l'emprise au sol. Il sera ainsi nécessaire de respecter le quota d'emprise au sol définie par parcelle.



SPECIAL INONDATIONS

La prévention en matière de risque d'inondations est une compétence de l'Etat.

La commune de Pignan a pour obligation, d'informer la population des mesures de réduction de la vulnérabilité, de mettre en place un système de surveillance et d'annonce et enfin d'élaborer un Plan

Communal de Sauvegarde ainsi qu'un document d'informations.

Si vous êtes propriétaire d'une maison individuelle, d'un bâtiment individuel situé en zone inondable, vous devez appliquer les mesures précisées dans le PPRI qui sont spécifiques à votre commune.

Ci-dessous les mesures les plus fréquemment rencontrées

1

Etablir un autodiagnostic ou faire établir un diagnostic comprenant :

- Le plan du bâtiment,
- le levé topographique du plancher habitable le plus bas,
- la connaissance de l'aléa et des conditions d'inondation du site,
- l'identification des biens présentant un caractère vulnérable,
- les mesures proposées pour réduire la vulnérabilité,
- le calendrier de mise en oeuvre (inférieur à 5 ans)

2

Disposer ou (faire) réaliser un levé topographique du plancher habitable le plus bas

Si le plancher est **au-dessous** de la hauteur d'eau définie par le PPRI...



Si au contraire le plancher est **au-dessus** de la hauteur d'eau définie par le PPRI ...

... alors vous n'avez pas l'obligation de mettre en place un «batardeau»

3

Dans tous les cas en fonction du résultat du diagnostic ...

vous pouvez être dans l'obligation de :

- Créer un espace refuge, si vous n'en avez pas, pour assurer la sécurité des personnes,
- matérialiser les piscines et les bassins enterrés par un balisage de 20cm au dessus de la cote des Plus Hautes Eaux (PHE),
- arrimer les objets pouvant flotter et pouvant présenter un danger (cuves à fioul, caravanes, remorques, bois ...).

il est recommandé de :

- Mettre hors d'eau le tableau électrique et installer des réseaux électriques descendants,
- veiller à la qualité des menuiseries non sensible à l'eau,
- créer un ouvrant en toiture,
- installer des clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux usées,
- installer un anneau d'amarrage pour le bateau des secours.

Vous êtes concerné par ces mesures si :

- La commune d'implantation de votre maison individuelle fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) approuvé.
- Votre bien, déjà bâti avant l'approbation du PPRI, se situe dans la zone inondable rouge ou bleue définie dans le PPRI.

Vous êtes alors soumis à des mesures obligatoires et des mesures recommandées qui sont appelées mesures de mitigation

- Dans quel but ?** pour réduire la grande vulnérabilité face au risque des biens déjà existants en zone inondable et ainsi assurer la sécurité des personnes, limiter les dégâts matériels et les dommages économiques,
- Pour quoi ?** pour les biens construits ou aménagés avant approbation du PPRI. Les travaux faisant suite aux mesures obligatoires individuelles ne s'imposent que dans la limite de 10% de la valeur vénale ou estimée de votre bien.
- Délais :** la mise en oeuvre de ces dispositions obligatoires doit s'effectuer dès que possible et dans un délai maximum de 5 ans à compter de l'approbation du PPRI.
- Les aides financières :** pour réaliser les études et les travaux obligatoires, vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'Etat de 40%, issue du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Nb : Locataires, ces obligations incombent à votre propriétaire

SPECIAL INONDATIONS

Qu'est ce qu'une mesure de mitigation ?

Les mesures de mitigation sont des outils de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux inondations. Elles sont obligatoires si votre bien déjà bâti se situe dans la zone inondable rouge ou bleue définie dans le PPRI de la commune.

Si vous êtes propriétaire d'un logement dans un immeuble collectif, d'un bâtiment collectif d'une entreprise ou d'un établissement recevant du public situés en zone inondable, vous devez appliquer les mesures précisées dans le PPRI qui sont spécifiques à votre commune.

Ci-dessous les mesures les plus fréquemment rencontrées

1

Faire établir par un professionnel un diagnostic comprenant :

- Le plan du bâtiment,
- le levé topographique du plancher habitable le plus bas,
- la connaissance de l'aléa et des conditions d'inondation du site,
- l'identification des biens présentant un caractère vulnérable,
- les mesures proposées pour réduire la vulnérabilité,
- le calendrier de mise en oeuvre (inférieur à 5 ans)
- l'organisation de l'alerte et des secours,
- le descriptif des procédés de fabrication pour les activités économiques.

2

Disposer ou faire réaliser un levé topographique du plancher aménagé le plus bas

Si le plancher est **au-dessous** de la hauteur d'eau définie par le PPRI...



Si **au contraire** le plancher est **au-dessus** de la hauteur d'eau définie par le PPRI ...
... **alors vous n'avez pas l'obligation** de mettre en place un «batardeau»

3

Dans tous les cas en fonction du résultat du diagnostic ...

vous pouvez être dans l'obligation de :

- Créer un espace refuge, si vous n'en avez pas, pour assurer la sécurité des personnes,
- matérialiser les piscines et les bassins enterrés par un balisage de **20cm au dessus** de la cote des Plus Hautes Eaux (PHE),
- arrimer les objets pouvant flotter et pouvant présenter un danger (cuves à foudre, caravanes, remorques, bois ...).

il est recommandé de :

- Mettre hors d'eau le tableau électrique et installer des réseaux électriques «descendants»,
- veiller à la qualité des menuiseries non sensible à l'eau,
- créer un ouvrant sur toiture,
- installer des clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux usées,
- installer un anneau d'amarrage pour les bateaux de secours.

Vous êtes concerné par ces mesures si :

- La commune d'implantation de votre maison individuelle fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) approuvé.
- Votre bien, déjà bâti, avant l'approbation du PPRI, se situe dans la zone inondable rouge ou bleue définie dans le PPRI.

Vous êtes alors soumis à des mesures obligatoires et des mesures recommandées qui sont appelées mesures de mitigation

- Dans quel but ?** pour réduire la grande vulnérabilité face au risque des biens déjà existants en zone inondable et ainsi assurer la sécurité des personnes, limiter les dégâts matériels et les dommages économiques.
- Pour quoi ?** pour les biens construits ou aménagés avant approbation du PPRI. La réalisation des travaux faisant suite aux mesures obligatoires individuelles ne s'impose que dans la limite de 10% de la valeur vénale ou estimée de votre bien.
- Délais :** la mise en oeuvre de ces dispositions obligatoires doit s'effectuer dès que possible et dans un délai maximum de 5 ans à compter de l'approbation du PPRI.
- Les aides financières :** pour réaliser les études et les travaux obligatoires, vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'Etat issue du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs : 40% pour les particuliers (biens d'habitation) et 20% pour les entreprises de moins de vingt salariés (biens à usage professionnel).

Nb : Locataires, ces obligations incombent à votre propriétaire

Un nouvel atelier diététique et bien-être



Une quinzaine de participants en moyenne a assisté aux ateliers

Suite à la réunion d'information du 27 avril 2013, l'atelier diététique et bien-être mis en place par le CCAS a débuté le mardi 11 juin avec l'association Brain Up.

Chaque séance a été abordée avec des thématiques variées en fonction des demandes : apprendre à mieux connaître les produits, lecture des étiquettes nutritionnelles, rééquilibrer son alimentation, gérer son budget alimentaire...

Les ateliers suivants ont été programmés les 18 juin, 2 juillet et 9 juillet.

Durant 1h30, chaque mardi dans la salle Abel Genieys, une diététicienne est intervenue avec une approche interactive pour adapter l'atelier aux besoins et demandes des participants.

Le nombre de places étant limité, en moyenne une quinzaine de personnes par atelier, le CCAS souhaiterait poursuivre ces séances avec une mise en pratique notamment, de l'élaboration de repas dans des cuisines adaptées.

A suivre pour la rentrée de septembre !

Reprise des ateliers mémoire



Devant la demande de renouveler l'atelier mémoire, le CCAS prévoit dès le mois de septembre quatre nouvelles sessions.

Ces ateliers gratuits sont proposés et animés par l'association Clic Maillage et Brain Up, chaque mardi de 14h30 à 16h dans la salle Abel Genieys.

Ces séances sont abordées sous forme de jeux, de méthodes de mémorisation, et d'explications sur le fonctionnement de la mémoire.

Pour vous inscrire, contacter le CCAS au 04 67 47 70 11

Pas de vacances pour la santé

Les jeudis après-midi, dans la salle Abel Genieys, une vingtaine de personnes musclent leur corps par des activités physiques adaptées et des exercices en prévention des chutes, dispensés par l'association Jouvence.

Durant le mois de juillet, cet atelier gymnastique adapté à la santé des plus de 65 ans se poursuit tous les jeudis de 9h à 11h, moyennant une participation de

2,50 € par séance.

Bouger, marcher, jouer et rire, c'est le secret d'une bonne santé !

Informations et inscriptions au 06 49 76 51 36



Jeunesse et éducation

L'ALAE Marcelin Albert a fait son show !



Près de 150 personnes étaient présentes vendredi 31 mai pour le spectacle de fin d'année de l'ALAE dans la cour de l'école Marcelin Albert.

Une heure de représentation pour les enfants de maternelle et de primaire qui ont fait le choix, cette année, de créer eux-mêmes leur spectacle.

Ainsi chacun a choisi le thème, la musique, les costumes et la choré-

graphie, avec l'aide bien évidemment de l'équipe encadrante.

Les parents n'ont pu qu'apprécier les efforts de leur enfant qui ont fait preuve d'imagination et de compétences en chant, danse et techniques de cirques.

Pour clôturer cette belle représentation, un apéritif dînatoire était offert afin de réunir parents, enfants et municipalité.

Dates inscriptions ALAE / ALSH

Les inscriptions aux ALSH maternel et primaire se feront à partir du **mercredi 28 Août** de 7h30 à 9h30 et de 17h à 18h30.

Quinze jours d'initiation à la sécurité routière

Du 22 mai au 7 juin, la cour de l'école Lucie Aubrac s'est transformée en véritable parcours routier pour les élèves de CM1 et CM2.

Encadrés par des animateurs, chaque jour, une vingtaine d'enfants ont ainsi pu, entre 12h et 12h45, s'essayer au parcours de la sécurité routière.

Slaloms, obstacles, parcours de motricité, plusieurs étapes leur ont été propo-

sées afin de bien maîtriser les dangers de la route et améliorer leur agilité.

Le vendredi 7 juin, les CM2 ont clôturé cette initiation par l'Attestation de Première Education à la Route sous la conduite de deux représentants des forces de l'ordre, Agnès Merviel et Norbert Lalèque de la Police Municipale, et de Joffrey Bailly, responsable du Club des Jeunes.



Apprentissage de la sécurité routière sur un parcours de motricité

Un espace jardinage

C'est la deuxième année qu'un espace jardin a été mis en place au sein de l'école Lucie Aubrac.

Cet espace commun est partagé entre l'ALSH Primaire et une Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS). Au total, se sont 5 parcelles du jardin qui sont à cultiver. On y trouve à la fois des légumes, des fruits mais aussi des fleurs. Le centre de loisirs, l'école et la garderie sont ainsi fédérés autour d'un projet commun.

Tous les matins, les enfants

de la garderie, par exemple, se chargent de l'arrosage.

Chacun participe au choix de la plantation (radis, salades, tomates, courgettes, fraises...) et est sensibilisé aux techniques de jardinage et de récolte. Les premiers fruits et légumes ont été récoltés !

Les projets pour l'année prochaine : pouvoir créer deux parcelles supplémentaires et planter davantage de fleurs.



Vie citoyenne

Pignan renoue avec l'époque médiévale

Les 22 et 23 juin dernier, le temps d'un week-end, Pignan a renoué avec la magie et le folklore du Moyen-Âge.

La fête médiévale est l'occasion de célébrer le passé historique du village. Depuis le XII^{ème} siècle, foires et marchés permettent des rencontres festives où les populations locales viennent se croiser et échanger avec des personnes de milieux et de cultures différentes.

Métiers anciens, ateliers de calligraphie, de cuir ou bien encore de poterie, tir à l'arc, démonstration de combats, tout était réuni pour faire découvrir aux visiteurs l'époque médiévale.



Cette édition 2013 a attiré un public familial où les enfants ont pu s'adonner aux joies de la poterie, créer une bourse médiévale, découvrir les armes des chevaliers mais aussi les animaux de la ferme et les jeux traditionnels en bois.



Installés dans le parc du château, les artisans et commerçants ont pu présenter au public leurs produits. Dimanche midi, le banquet médiéval a clôturé ces deux jours d'animation avec le groupe celtique sikinis.

Pour l'organisation de cette manifestation, de nombreuses personnes ont été sollicitées notamment les associations, les services techniques mais également Mme le Maire et des élus qui ont participé à la préparation logistique des repas servis.



Zac Saint Estève



interview



Comment se positionnent les commerçants et les artisans pignanais par rapport à la future ZAC Saint-Estève ?

La création de la Zac St-Estève va permettre de maîtriser le développement de Pignan et cela sera bénéfique pour les activités commerciales et artisanales. Nous allons bénéficier d'un apport de clientèle et d'activités nouvelles. Les surfaces réservées aux commerces et à l'artisanat, permettront de regrouper de multiples activités (pôle mécanique & automobile, pôle agricole et artisanal). Cette palette d'activités et de services sur l'aire urbaine pignanaise ne peut être qu'appréciée par les habitants actuels et à venir. Commerçants et artisans, souhaitent tout mettre en œuvre pour dynamiser leurs activités et être au plus près des attentes de tous : les Pignanais d'aujourd'hui et les futurs résidents.

Dominique Paris,
Président de l'APSAC



sommaire

Principe d'aménagement

II

Calendrier

III

Le saviez-vous ?
Le coin des lecteurs

IV



Principe d'aménagement

Un projet urbain en rupture avec le développement des dernières décennies.

Le projet s'est développé avec, comme fil conducteur, le principe que le foncier est une ressource rare qu'il s'agit de préserver et de valoriser. Le plan masse s'est donc dirigé vers une forme de densité privilégiant la mise en place d'espaces publics vecteurs d'échanges sociaux. Le plan masse retenu privilégie donc des formes urbaines variées.

Le projet propose de revisiter des formes architecturales traditionnelles ou encore les maisons groupées ou en bandes avec pour dessein de s'inscrire dans l'identité locale tout en ayant une approche contemporaine. Enfin, dans un souci d'approche bioclimatique des constructions, le plan projeté offre prioritairement aux habitations une double orientation nord-sud.

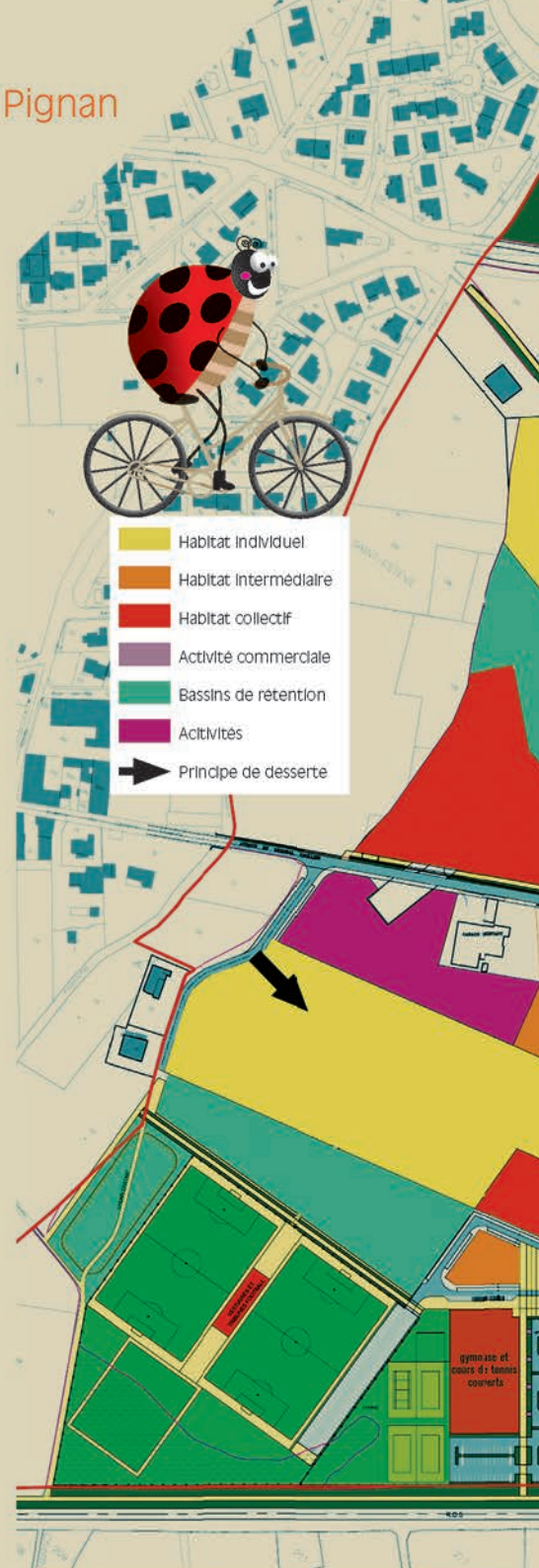


Habitat

Le programme prévisionnel de construction, de 650 logements environ, prévoit une diversité de typologies bâties : maisons individuelles, habitat intermédiaire, habitat collectif afin de répondre à la demande des ménages en matière de logements. Quels que soient sa catégorie sociale, sa génération et son parcours résidentiel, chaque ménage pourra trouver un logement adapté à ses aspirations, à son style de vie et susceptible de répondre à d'éventuelles évolutions.

Espaces publics

Supports d'un cadre de vie qualitatif. Le choix est d'articuler le schéma urbain autour des espaces publics. Il s'agit de créer des lieux fédérateurs du quartier, qui définissent son identité et qui renforcent ses liens avec le reste du village. Les multiples liaisons douces et espaces verts s'inscrivent dans cette logique. Leur vocation sera de créer des lieux de vie incitant à la promenade et à la détente, facilitant ainsi l'appropriation du quartier par ses habitants et ses usagers.



- Habitat individuel
- Habitat intermédiaire
- Habitat collectif
- Activité commerciale
- Bassins de rétention
- Activités
- Principe de desserte



Forme urbaine

Une des spécificités des opérations d'urbanisme est de créer des lieux qui sont appelés à durer dans le temps. Le défi qui se pose à la création d'un nouveau quartier est de proposer une forme qui ne soit pas figée et immuable. Une large majorité des quartiers de ville qui bénéficie d'une perception positive des habitants et des usagers sont des quartiers qui ont connu des évolutions de fond de leur vocation sociale et économique.

Pour anticiper sur les évolutions parfois fluctuantes du marché de l'immobilier, la réalisation du projet urbain se fera en plusieurs tranches selon le rythme de commercialisation, dans l'intention de créer un quartier mutable, dont la programmation puisse évoluer dans les différents îlots sans pour autant remettre en cause sa trame d'ensemble. Cette approche permettra l'intégration de la nouvelle population en douceur sur une dizaine d'années.

calendrier

4^e trimestre 2013

Fouilles archéologiques

1^{er} trimestre 2014

Démarrage chantier
(terrassements, dessertes,
aménagement...)

1^{er} trimestre 2015

Démarrage des constructions,
livraison des terrains à bâtir

4^e trimestre 2015

Livraison des 1^{er} logements



le saviez-vous ?

Le diagnostic archéologique réalisé à l'occasion de l'aménagement de la ZAC St-Estève a révélé un riche patrimoine archéologique dont des vestiges appartenant à la préhistoire, la protohistoire et la période gallo-romaine.

Préhistoire



© droits réservés

Deux fosses ont pu être datées approximativement de 2500 av. J.-C. l'une d'elle a livré de la céramique à décor de pastillages, caractéristique de la culture Fontbouisse. Il est probable qu'elles soient en réalité les reliquats d'une occupation humaine dont les aménagements ont en grande partie disparu. Une sépulture à inhumation en pleine terre appartenant à l'époque préhistorique sans plus de précision a également été retrouvée.

Protohistoire

Elle est représentée par deux grandes fosses interprétées comme étant des carrières d'extraction de terre à des fins de construction (murs en terre). Le peu de mobilier recueilli permet de rattacher cette occupation dans la tranche chronologique 2200-200 av. J.-C. qui correspond à la protohistoire au sens large.

Période gallo-romaine

La période antique (I^{er}-VI^e siècle de notre ère) est principalement attestée par des fosses de plantation de vigne et par la présence d'un établissement rural comprenant un espace résidentiel donnant sur une petite cour et un espace de production dévolu à la fabrication de vin. Quelques sépultures à incinération et un petit squelette disposé dans une amphore réutilisée en cercueil, ont été repérées.

Hervé Petitot
Adjoint Scientifique et Technique,
INRAP Interrégion Méditerranée



Ont participé à cette lettre d'information

Mairie de Pignan

Michelle Cassar, Denis Galinier,
Fabienne Thalamas, Marie Tobal.

Équipe projet

Philippe Roussel, Julien Agut,
Maryse Gauthier-Castan.

INRAP : Hervé Petitot.
APSAC : Dominique Paris.

le courrier des lecteurs

Vous avez la parole !

Une remarque, une question... n'hésitez pas à nous écrire : une boîte à questions réservée à la ZAC Saint-Estève, est à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Nous vous répondrons lors de la prochaine parution.

Votre question

« Comment les écoliers vont-ils se déplacer vers le complexe sportif ? »

La réponse du Maire

Le nouveau complexe sportif, situé au sud de la ZAC Saint-Estève, sera accessible par la piste cyclable longeant la RD5 avec une liaison possible par l'avenue du Général Grollier, requalifiée pour permettre une meilleure accessibilité et faciliter les « déplacements doux ». La future ZAC sera dotée d'un réseau viaire permettant des déplacements internes sécurisés s'articulant, entre autre, autour de l'ancienne voie ferrée.

Une partie de l'ancien plateau sportif sera aménagée pour les établissements scolaires. Ainsi un couloir de course sera créé le long du collège Marie Curie afin de permettre aux enfants de pratiquer entre autre le saut d'obstacles. Ces équipements seront réalisés en étroite collaboration avec le collège, principal utilisateur.

Le parc et la halle aux sports (construite par le Conseil Général) resteront également accessibles pour la pratique du sport.

Michelle Cassar

NB : chaque établissement scolaire possède son propre plateau sportif grâce à des aménagements progressifs (écoles Marcellin Albert, Louis Loubet et Lucie Aubrac).



Quatre jours de fête locale

La fête locale est une tradition bien ancrée à Pignan.

Comme chaque année, les bénévoles du Comité des Fêtes se donnent à 100 % pour donner aux Pignanais une fête réussie. Elle se déroulera du 14 au 17 Août avec au programme :

Mercredi 14 août

- 11h30 Vaches aux arènes
- 12h30 Apéritif dans le parc du Château
- 15h Pétanque (Boule D'Oc)
- 17h30 Abrivado (route Montpellier, rue de l'Eglise, rue du Jeu de Ballon)
- 18h30 Apéritif dansant offert par la municipalité avec l'orchestre Octane
- 20h30 Défilé des bandes avec le groupe musical du grand Sud et le Reveil Pignanais
- 21h Bandido aux flambeaux
- 22h Grand Bal avec l'orchestre Octane

Jeudi 15 août

- 9h30 Départ pour la Messe gardianne à la Médiathèque
- 10h Messe gardianne à la vierge
- 11h30 Lâcher de 40 taureaux
- 12h Abrivado
- 12h30 Apéritif



- 15h Pétanque (Boule D'Oc)
- 16h Toro-Piscine aux arènes
- 17h30 Bandido
- 21h Encierro place de la Mairie
- 22h Bal avec l'orchestre la Cie du Soleil

Vendredi 16 août

- 11h Vaches apéritif chez Jo au ranch des 3 cloches à Lavérune
- 12h Repas sur réservation : paëlla, fromage, fruit, vin ou bouteille d'eau
- 15h Pétanque (Boule D'Oc)
- 17h30 Encierro-piscine place de la mairie
- 18h30 Apéritif dansant avec l'orchestre
- 19h Radio-crochet
- 21h Abrivado/Bandido
- 22h Grand bal avec les Méditerranéens
- 23h Feu d'artifice

Samedi 17 août

- 11h15 Défilé gardians
- 11h45 4^{ème} festival d'Abrivado
- 12h30 Apéritif
- 15h Pétanque (Boule D'Oc)
- 16h Toros-mousse aux arènes
- 17h30 4^{ème} festival de Bandido
- 21h Encierro place de la Mairie
- 22h Grand bal de clôture avec No Limits

Vie citoyenne

Marchés nocturnes de Pignan

Après le succès de la première édition, les marchés nocturnes sont de retour cet été.

Tous les lundis de juillet et Août (sauf lundi 12 Août) de 18h à 23h dans le parc du château, la municipalité met à l'honneur les produits du terroir et l'artisanat.

Toutes ces soirées seront animées par des groupes de musiques et des animations pour les enfants : structures gonflables gratuites et promenades à poneys. Et bien évidemment vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place dans le parc.



Ces soirées sont également l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de partager un moment dans un village où il fait bon vivre. Convivialité assurée !

Une journée pour choisir ses activités

Dimanche 1^{er} septembre, les quelques 80 associations de Pignan se retrouvent dans le parc du château pour présenter leurs activités.

Du sportif au culturel en passant par le manuel, un large choix s'offre

à tous, petits et grands.

Une date donc à ne pas manquer pour tous ceux qui souhaitent s'inscrire à une ou plusieurs activités et se renseigner sur les différentes disciplines !



Réunion publique sur les arnaques

Une réunion d'information sur les arnaques s'est déroulée le jeudi 6 juin en présence de la gendarmerie de St-Georges d'Orques et de la Police Municipale de Pignan dans le but de sensibiliser les citoyens pour la protection de leurs biens.

Démarchages à domicile et téléphoniques, arnaques à la carte bancaire, achats sur internet... autant de possibilités de se faire voler.

Les conseils prodigués par la gendarmerie permettront peut-être d'éviter d'être victime de certaines arnaques.

Quelques conseils utiles concernant la protection des coordonnées bancaires :

Sur Internet

Je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo et dont l'adresse commence par «https».

J'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un antivirus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.



Les automates (distributeurs de billets)

Je compose discrètement mon code et masque le clavier avec ma main.

Je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui proposent leur «aide».

En magasins

Je ne quitte jamais des yeux ma carte bancaire, je ne la confie à personne.

Je ne conserve pas mon code secret au même endroit que la carte.

La première démarche pour porter plainte qu'il s'agisse d'une escroquerie ou de toute autre infraction est de se rendre au commissariat de police ou de gendarmerie .

Info utile

La maison médicale de garde de Fabrègues est ouverte de :

- 20h à minuit les jours de semaine

- 12h à minuit les samedis

- 8h à minuit les jours fériés ainsi que les jours de ponts.

La régulation est toujours assurée par le

centre 15. En fonction de l'évaluation des besoins, le 15 met l'utilisateur en lien avec la secrétaire de la maison médicale de garde.

Munis de leur carte vitale, les patients bénéficient désormais du Tiers payant sur la part Sécurité Sociale.

Sécurité et environnement

Gendarmerie et police municipale en synergie pour les contrôles routiers

STOP Cambriolages

STOP Cambriolages est une application smartphone expérimentale dans l'Hérault.

Le groupement de gendarmerie de l'Hérault a mis en ligne une application gratuite pour smartphones.

Cette avancée technologique est une première en France. Elle permet de renforcer les actions de prévention déjà existantes en exploitant les possibilités offertes par les nouvelles technologies.



Opération conjointe organisée en mars dernier

Les gendarmes de St-Georges d'Orques et les policiers municipaux de Pignan effectuent régulièrement des contrôles routiers suite à la recrudescence de cambriolages dans les villages voisins.

En mars dernier, ils ont effectué une fouille des coffres des véhicules en journée sachant que la majorité des cambriolages se déroulent durant ce créneau.

Près d'une dizaine d'infractions ont été constatées. Parmi elles, le port de la

ceinture de sécurité et l'assurance du véhicule.

Cette action s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la gendarmerie et la police municipale. Un rapprochement fort et une présence qui permet entre autres de prévenir les incivilités, les actes délictuels et d'agir plus efficacement contre la délinquance.

D'autres contrôles de ce type seront prochainement menés de jour comme de nuit.

Départ à la retraite d'un policier municipal

Après 25 années de service, Joseph Marco, chef de service de la Police Municipale prend sa retraite. Ancien gendarme à St-Georges d'Orques, il était employé au sein de la police municipale de Pignan depuis 1988.

«*Apprécié de la population comme de vos collègues, vous prenez aujourd'hui votre retraite mais sachez que nous vous regretterons et que la porte de la mairie sera toujours ouverte pour vous. Nous vous souhaitons une bonne retraite, vous l'avez bien mérité !* », a tenu à déclarer Madame le Maire, Michelle Cassar, au nom des nombreux invités présents, parents, collègues et amis réunis dans la salle du conseil pour ce jour bien particulier.



De gauche à droite : Gérard Sablos, Sébastien Ros, Joseph Marco et son épouse, Mme le Maire.

Le poste de policier municipal ne reste pas vacant puisque Frédéric Villena, jeune Pignanaise de 25 ans va intégrer les effectifs. Il a servi cinq ans dans l'armée de terre avant de devenir pompier volontaire sur la commune. Il prend ses fonctions au 1er juillet.

Environnement

Nettoyage de printemps !

A l'initiative de la municipalité et de l'association des Chasseurs, une dizaine de bénévoles ainsi que les services techniques de la ville se sont retrouvés, vendredi 31 mai, pour le nettoyage de la garrigue Pignanaise.

En raison du mauvais temps, cette opération a dû être reportée de quinze jours, ce qui a peut-être influencé le peu de personnes mobilisées cette année.

30 m3 de débris et encombrants ont été collectés au lieu de 100 m3 l'année dernière. Au fil des années, force est de constater que la quantité de déchets collectés diminue.

Cette action reste encore nécessaire pour

éviter que la garrigue ne soit souillée par ces dépôts sauvages.

Pour information, la déchetterie de Pignan est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (jusqu'à 19h à partir du mois d'avril) et le dimanche de 9h à 12h.



L'équipe des services techniques, les bénévoles, des élus et Mme le Maire ont participé à l'opération de nettoyage

Culture et patrimoine

La diversité au programme du Festival Pierres et Arts, organisé par la mairie



Big Band de Montpellier en concert à la salle du Bicentenaire



Les deux groupes ont chanté ensemble dans une parfaite harmonie

Jazz, gospel, classique, celtique, le programme éclectique de cette 11^{ème} édition a attiré bon nombre de spectateurs.

Le Big Band de Montpellier, dont font partie deux Pignanais, a fait l'ouverture du festival avec un concert de grande qualité. Dix-sept musiciens et une chanteuse ont repris les grands classiques du jazz dans une ambiance festive. Ce fût ensuite les grands élèves de l'école de musique l'Internote qui se sont produits au sein de l'église devant un large public.

Vendredi 14 juin, le son du gospel a envahi les voûtes de l'église avec deux groupes : Ekko vocal band en première partie et la chorale, Gospel Giving Singers de St-Jean-de Védas en seconde

partie.

L'excellente acoustique de l'édifice a permis au public d'apprécier ces chants gospel et négro spirituals si mélodieux et puissants à la fois. Les voix aux intonations multiples des deux groupes se sont parfaitement harmonisées.

Et enfin, le festival s'est clôturé avec la musique celtique et occitane du groupe Sikinis, au son et au rythme des flûtes, mandoles, viellons et percussions...

Ce groupe est une invitation au voyage dans le temps avec les plus beaux airs du Moyen-âge associés à des danses celtiques ou orientales.



Concours de nouvelles

Pour donner le goût de l'écriture ou valoriser les talents d'écrivains, un concours de nouvelles est mis en place dès septembre avec trois prix : enfant, jeune et adulte. Le thème du concours est «**racontez votre pire ou votre meilleur souvenir de Noël**». Le règlement est à retirer en mairie et le dépôt de nouvelles est à réaliser avant le 11 octobre 2013.

Adrien Boisseau en concert à Pignan

Dans le cadre du festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon, Adrien Boisseau, se produira en concert le mardi 16 juillet à 19h dans les caves du château.

Agé de 22 ans, Adrien Boisseau fait partie des meilleurs altistes de sa jeune génération. Il a reçu le 2^{ème} prix du concours international d'alto Yuri Bashmet 2013.

Il interprétera Johann Sebastian Bach, Suites pour alto seul.

L'entrée au concert est libre.



Journée du patrimoine

Découvrir l'histoire de son village, admirer le patrimoine architectural et déambuler à travers rues et ruelles, la journée du patrimoine est l'occasion d'aller à la rencontre de l'histoire.

Dimanche 15 septembre, des visites guidées auront lieu tout au long de la journée et l'accès à certains lieux seront ouverts au publics.

Une inscription en mairie, début septembre, est vivement conseillée pour les visites guidées.



Salon de la maquette et véhicules anciens



L'association loi 1901 « Rétromécaniques et Maquettes de Pignan », dirigée par Jean-Marie Vassalo et Christian Vella, organisera les 7 et 8 septembre prochain la 5^{ème} édition du salon de la maquette et exposition de véhicules anciens.

Comme les années précédentes, dans la salle du Bicentenaire, une cinquantaine de maquettistes présenteront leurs créations : miniatures, figurines, véhicules militaires, circuits de trains, cirques, playmobil, bateaux sur bassin...

Le dimanche 8 septembre, dans le parc du château, se rassembleront plus d'une centaine de véhicules anciens et mili-

itaires des années 1930 à 1970.

Après les cyclos motos en 2012, il sera présenté une exposition inédite de tracteurs anciens, histoire de faire un clin d'œil au monde agricole et aux viticulteurs du terroir. Un appel est donc lancé aux propriétaires qui ont des engins agricoles qu'ils soient ou non en état de marche pour aider à réaliser ce projet.

Un vide-grenier, des vendeurs de pièces détachées, plusieurs concessionnaires d'autos et motos seront aussi présents. Des parades viendront agrémenter cette magnifique fête populaire.

Contact : retromecaniques.maquette.pignan@gmail.com - tél : 06 87 80 09 58

Un titre de championne de France pour les filles de la GRS

Vingt-six gymnastes de l'association GRS Pignan ont été dernièrement qualifiées pour les Championnats de France de GRS à Issy-les-Moulineaux.

Accompagnées de leurs trois coaches, Jany, Leatitia et Johanna et de 14 supporters, elles ont porté haut et fort les couleurs de la GRS Pignanaise.

Ainsi, les championnes de France 2012 ont donc remis leur titre en jeu dans la catégorie « Festival » et ont renouvelé l'exploit de décrocher, pour la deuxième année consécutive, la première place sur le podium.



Aucune équipe n'a démerité sur le praticable d'Issy-les-Moulineaux, notre village de Pignan peut être fier de ses représentantes.

Tennis club

La nouvelle saison du tennis club de Pignan va débiter du 31 Août au 14 Septembre avec le tournoi de tennis départemental réservé aux jeunes de 9 à 18 ans, filles et garçons et de tous classements.

Le dimanche 1er Septembre, le club participera à la journée des associations dans le parc du chateau pour tous renseignements et inscriptions.

L'école de tennis ouvrira dès le 16 septembre.



Vie des associations

Tournoi de foot



Les 18 et 19 mai dernier, l'AS Pignan a accueilli 32 équipes venues de toute la France à l'occasion du 7^{me} Tournoi Foot Sud France.

Malgré une météo fort capricieuse où la pluie s'est invitée dans le tournoi, cette nouvelle édition s'est finalement déroulée dans de bonnes conditions avec le retour du soleil.

La victoire finale est revenue aux clubs de Berres en catégorie U13 et de Barbentane en catégorie U11 (battant une vaillante équipe de l'AS Pignan).

La remise des Trophées s'est déroulée en présence de Michelle Cassar, maire de Pignan et de Damien Ledentu, ancien

arbitre international.

Ce tournoi clôt une saison riche pour ce club, puisque plusieurs équipes sont encore en lice pour accéder aux divisions supérieures, après l'excellent parcours de l'équipe seniors en coupe de l'Hérault.

Classement :

Catégorie U 11

ELITE
1 Barnentane
2 A S pignan 1
3 F C Sete

RÉGION

1 Brives 2
2 Brives 1
3 Cournonterral

Catégories U 13

ELITE
1 Berre 1
2 Bourg péage 1
3 Michelis

RÉGION

1 Berres 2
2 Gignac
3 Barbentane

Centre de yoga Kolam

Le Centre de Yoga KOLAM poursuivra ses activités jusqu'à la fin Juillet 2013, à travers des ateliers et stages autour de la pratique du yoga.

Les cours hebdomadaires reprendront début septembre et l'association sera présente, comme chaque année, à la foire aux associations de Pignan !

Pour la période d'été 2013, des ateliers de yoga avec l'association se dérouleront les samedi de 9h30 à 12h.

Des stages sur deux jours en week-end ou semaine ainsi que des sessions d'une semaine en soirée vous seront proposés.

Pour les personnes désireuses de découvrir la pratique du yoga, avant de vous inscrire dans une pratique plus régulière à la rentrée, des ateliers sont proposés



les samedis 6 Juillet et 31 Août de 9h30 à 12h.

Vous pouvez par ailleurs retrouver toutes nos informations sur notre site : <http://www.yoga-kolam.fr> ou par téléphone au 04 67 47 76 57

«En soi» : un yoga pour tous

L'association de Hatha yoga vous souhaite un bel été 2013 et vous donne rendez-vous dès la rentrée de septembre : le lundi à 9h, le mercredi à 18h30 et le vendredi à 14h.

Débutants et initiés sont invités à participer à l'essai aux premières séances. La pratique d'exercices simples à exécuter vous amèneront vers la détente, la maîtrise du souffle, la concentration et vers un nouvel art de vivre.

Contact :
Anne-Marie
Moulin,
professeur
diplômé
de l'école
Française
de yoga du
Sud-Est,
0467476156
/ mariea34@
hotmail.fr



Démocratie municipale

Expression de l'opposition

Budget 2013 :

1-La contestation des délibérations des CM du 29/03 et du 06/04 continue : jugement sur le fond à l'automne. Mais vous aurez peut-être noté qu'entre les deux CM, les 375 000 € d'achat du terrain surévalué avaient été retirés. Ainsi, lorsqu'ils se réunissent, tous ses opposants peuvent faire céder le maire.

2-A partir du 1/01/2015, l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite sera obligatoire mais pas de crédits prévus au budget.

3-Prévision de dépenses « fêtes et festivités » : de 96 000 € en 2012, on passe à 105 000 € soit presque 7 ans de SMIC !

Brigitte Clanet-Guillebaud, Jean-Claude Monnet.

.....
PITTOYABLE le conseil municipal du vendredi 29 mars 2013 où la Maire mise en minorité dès le premier chapitre du budget 2013. 14 pour / 14 contre / 1 abstention. Voyant que le budget allait être retoqué, la Maire suspend le conseil, pour finalement le clôturer alors que l'ensemble des élus toujours présents pouvaient continuer la séance. Nouveau conseil

le 6 avril, seulement 14 élus de la majorité présents sur 29. Le conseil ne peut délibérer que si le quorum de 15 membres présents est atteint. Que nenni ce jour là, bafouant ainsi la démocratie les conseillers ont tenu séance. Après avoir saisi le juge des référés, ce dernier a considéré que la condition d'urgence n'était pas satisfaite pour annuler les délibérations. PAR CONTRE le juge note un doute sérieux sur la légalité des décisions votées, en effet dans ces conditions le conseil municipal n'aurait pas dû délibérer sans quorum le 6 avril. L'affaire revient donc maintenant devant le tribunal administratif qui statuera sur le fond prochainement. Ne pouvant cautionner ce manque de respect de la réglementation dans les conduites des affaires communales, nous irons jusqu'au bout pour que justice soit rendue. Confiants en la décision finale qui sera donnée, nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

Toujours à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Paul Charlemagne, Martine Castro, Jasmine de Block, Jean-Luc Botella, Manuel Martinez

Le courrier des lecteurs

Vous avez la parole !

Depuis le mois de janvier, une boîte à questions réservée à la ZAC Saint-Estève, est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Une remarque, une question... n'hésitez pas à nous écrire. Nous vous répondrons lors de la prochaine parution du magazine municipal.

Démocratie municipale

Expression du groupe majoritaire

Le budget est l'acte le plus important puisqu'il nous permet d'engager les importants travaux de lutte contre les inondations, de mettre en place des aménagements sécuritaires, d'améliorer votre cadre de vie, de rémunérer le personnel, de verser les subventions à nos associations, de procéder aux divers travaux dans les écoles, etc.

Le 29 mars, lors de la présentation du budget au conseil municipal et alors que le groupe majoritaire réuni préalablement n'avait fait aucune remarque de fond, à notre grande surprise, 4 élus de la majorité ont accédé à la demande de l'ancien maire, représentant aujourd'hui l'opposition, qui sollicitait un vote à bulletin secret.

Ce vote à bulletin secret a permis à ces élus de ne pas assumer publiquement leur vote.

Le Maire a donc suspendu la séance, comme l'y autorise le droit, puis nous nous sommes retirés dans une salle adjacente à la salle du conseil pour discuter entre nous.

Nous avons dit au Maire que nous refusions de siéger à nouveau. Elle est alors retournée dans la salle du conseil et a levé la séance puisque le quorum n'était plus atteint.

Un nouveau conseil a donc été convoqué le 6 avril, sans besoin de quorum, et, à notre grande surprise,

l'opposition et les dissidents n'ont pas daigné venir siéger au conseil sans même excuser leur absence.

Cependant, dans un souci d'apaisement, nous avons fait l'effort de retirer les crédits inscrits pour l'achat d'un terrain qui semblait être le coeur du problème.

Pourtant, ce terrain avait été négocié avec les propriétaires par un des élus dissidents, ce même élu qui a voté, en février, contre l'achat de ce terrain alors que quelques mois plutôt il menait les négociations.

Ce terrain permettait de réserver un emplacement pour la construction de bâtiments destinés à la cave oléicole qui est très intéressée et, éventuellement, à la cave coopérative.

Nous sommes dans une période où vous entendez tout et n'importe quoi, c'est pourquoi nous tenons à rétablir la vérité sur le vote du budget et à vous rappeler que **notre groupe est indépendant des partis politiques, notre seule politique c'est la défense de vos intérêts, tous vos intérêts et rien que vos intérêts.**

Le Groupe Majoritaire continuera à assumer ses choix en toute transparence, POUR VOUS.



Août

Marchés nocturnes
de Pignan

Tous les lundis

Parc du château

Fête locale
du 14 au 17

Parc du château et rues du village

Septembre

Journée des associations

Dimanche 1er

Parc du château

Salon de la maquette et
véhicules anciens

Samedi 7 et dimanche 8

Parc du château et salle du

Bicentenaire

Journée du patrimoine

Dimanche 15 septembre

RDV devant la mairie

Thé dansant

Lundi 30 à 15h

Caves du château

Octobre

Fête de l'olive

Dimanche 13 octobre

Parc du château

Salon régional du livre

Diamnche 20

Caves du château

Thé dansant

Lundi 28 à 15h

Caves du château

www.pignan.fr

Juillet 2013 - N°9 - Le Petit Pignonais